

Une subvention de l'Assurance Maladie pour aider les TPE et PME à prévenir le Covid-19 au travail

L'assurance maladie proposera, à partir de ce lundi 18 mai, une subvention pour aider les TPE et PME de moins de 50 salariés à financer la mise en place de protection contre le Covid-19 au travail.

Cette subvention « Prévention Covid » permettra de financer, jusqu'à 50 % de la dépense et dans la limite de 5000 euros par demande, l'investissement engagé par la TPE / PME pour du matériel destiné à isoler le poste de travail de salariés exposés au risque sanitaire, faire respecter les distances entre collaborateurs et / ou publics accueillis...

Elle concernera les achats ou locations de matériel effectués entre le 14 mars dernier et le 31 juillet prochain. La demande peut être faite en ligne sur [site ameli.fr/entreprise](https://www.ameli.fr/entreprise). Les pièces seront à adresser par l'entreprise à leur caisse de rattachement jusqu'au 31 décembre 2020.

(Source : Presanc du 15 mai 2020)